

Question de Mme Fabienne Winckel au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'arrondi des prix au 0 ou au 5 cents" – 10/11/2015

Fabienne Winckel (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, le 7 février 2014, le Conseil des ministres approuvait un projet de loi autorisant l'arrondissement des cents du montant d'un paiement au multiple de 5 le plus proche du prix demandé.

À l'époque, 8 commerçants sur 10 y étaient favorables selon le Syndicat Neutre pour Indépendants (SNI). Le but visait à terme l'élimination des pièces de 1 et 2 cents qui encombraient les consommateurs et dont la valeur nominale était inférieure au coût de production.

Ceci étant, cette loi ne concernait que les paiements en liquide. Cette autorisation ne valait en effet pas pour les paiements électroniques. De nombreux commerçants ne font dès lors pas l'ajustement sous peine de léser le consommateur final qui payerait un prix différent selon un moyen de paiement en liquide ou par voie électronique, ce qui est par ailleurs interdit par la loi.

C'est ainsi que, d'après la revue *L'Indépendant*, seuls 12 % des commerçants pratiquent aujourd'hui l'arrondi au 0 ou au 5 cents. Qui plus est, parmi ces 12 %, certains pratiquaient l'arrondi avant le récent projet de loi.

Monsieur le ministre, j'ai déposé ma question le 7 juillet. Je vais me permettre de l'actualiser quelque

peu. Au travers de ma question, je demandais votre avis sur l'élargissement de ce principe d'arrondissement mais pour les paiements électroniques. Depuis, j'ai lu dans la presse, le 3 août notamment, que le ministre des Finances, M. Johan Van Overtveldt, préparait un texte pour étendre cette mesure aux paiements électroniques.

Monsieur le ministre, quelle évaluation peut-on donner au système mis en place depuis le projet de loi du 7 février 2014? Quel regard portez-vous sur cette mesure? Où en est le texte de votre collègue des Finances concernant l'élargissement aux paiements électroniques? J'imagine que vous travaillez en bonne collaboration. Pensez-vous qu'il pourra réellement améliorer le suivi réalisé par les commerçants quant au projet de loi de 2014? Pouvez-vous faire le point sur ce dossier et me dresser les différentes étapes restantes de son parcours législatif?

Willy Borsus, ministre: Madame la députée, effectivement, lors de l'entrée en vigueur de la possibilité donnée aux commerçants d'arrondir les montants à payer à 0 ou 5 cents le plus proche, le 1er octobre 2014, il a été convenu de procéder à une évaluation de cette mesure. Il a été convenu d'évaluer cette mesure après deux ans de pratique. Nous sommes tout juste en avance par rapport à ce dispositif. L'évaluation n'a pas encore été menée. C'est encore un peu prématuré compte tenu de l'entrée en vigueur surtout que, comme vous le relayez très justement, vous avez obtenu gain de cause avant même de poser votre question. Comme vous l'avez souligné, un projet de loi étendant ce projet de loi aux paiements électroniques est déposé par mon collègue le ministre des Finances et sera soumis au parlement dans les prochains mois.

Nul doute que la suppression de cette différence de traitement entre les moyens va être un élément important pour inciter un maximum de commerçants et d'entreprises

à adhérer à ce nouveau système. Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation. On sait que tout ce qui concerne le quotidien des commerçants et des indépendants doit vraiment faire l'objet d'une analyse approfondie en concertation avec leurs structures représentatives. Il est encore tôt pour mener cet exercice à bien d'autant que l'introduction du dispositif de mon collègue Johan Van Overtveldt concernant les paiements électroniques va être de nature à impacter l'adhésion au dispositif. Si vous voulez bien reposer cette question dans quelque temps, nous aurons l'occasion de l'approfondir.

Fabienne Winckel (PS): Monsieur le ministre, c'est avec plaisir que je reviendrai vers vous. Avez-vous déjà une idée de timing par rapport au projet de loi qui est en cours d'élaboration?

Willy Borsus, ministre: Sincèrement, je n'ai pas eu la curiosité d'interroger mon collègue pour voir quel était son timing puisque c'est le ministre des Finances qui pilote. Mais je le ferai bien évidemment et je vous indiquerai ce qu'il en est.